

DOMAINE DES AULXJOUANNAIS

36700 CHATILLON SUR INDRE

Mairie de Chatillon sur Indre
36700 Châtillon sur Indre

Châtillon/Indre le 11 février 2012

Objet : Tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée

Monsieur Le Maire,

A l'occasion de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier j'ai consulté en Mairie le plan des itinéraires de substitution pour les chemins inscrits au PDIPR.

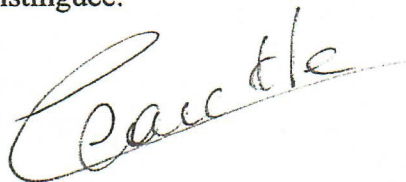
Sur ce plan figure un tracé d'itinéraire de promenade et randonnée sûr un des chemins privés du Domaine des Aulxjouannais. Ce tracé part du chemin communal des Riaux à la Thibaudière au lieu dit de Beauretour pour arriver devant la maison de mes parents.

Ce chemin a toujours été privé, l'ancien chemin rural dénommé des Aulxjouannais à Beauretour qui avait un tout autre tracé a fait l'objet d'un échange entre Mme Lefébure et la commune selon acte notarié du 15 avril 1982.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire le nécessaire afin que ce tracé de randonnée soit enlevé de cette carte, après délibération de la commune, dans la mesure où ce chemin est situé en dehors du périmètre d'aménagement foncier.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier, croyez, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Annexes : références de la carte consultée et tracé de l'itinéraire de promenade erroné

cc : M. Charles Guilloteau

CAROLINE CARETTE : 06 07 69 28 78 - CAROLINE.CARETTE@ORANGE.FR

visite le mardi 6 en mon absence personne
du tourisme.

DOMAINE DES AULXJOUANNAIS

36700 CHATILLON SUR INDRE

Mairie de Chatillon sur Indre
36700 Châtillon sur Indre

Châtillon/Indre le 28 avril 2025

Objet : PLUI et tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée

Monsieur Le Maire,

A l'occasion de la permanence PLUI du vendredi 25 avril, j'ai constaté sur les plans présentés que figurait toujours un tronçon d'un chemin privé des Aulxjouannais à Beauretour, inscrit au PDIPR.

Or en 2012, lors du remembrement j'avais déjà signalé cette erreur selon la lettre que je joins en annexe.

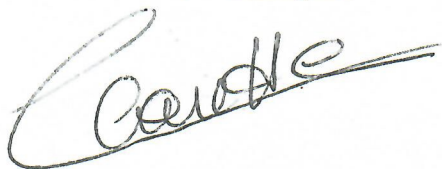
A cette époque, j'avais été en contact avec M. Charles Guilloteau au Comité Départemental du Tourisme de l'Indre. Il avait envoyé le 6 mars 2012 un collaborateur sur place pour voir le tronçon concerné afin de le sortir du PDIPR, et comme ce chemin se situait en dehors du périmètre du remembrement il fallait une délibération du conseil municipal.

La délibération a-t-elle eu lieu à l'époque ? A-t-elle été transmise au comité départemental de l'indre pour une mise à jour des cartes ?

A moins de ressortir les archives des conseils municipaux de 2012 ou 2013, et dans le doute, je réitère ma demande de délibération afin que ce tronçon de chemin privé soit exclu du tracé des chemins de randonnée du comité départemental de l'Indre, et par conséquent des cartes que vous établissez dans le cadre du PLUI.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier, croyez, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



PJ : Lettre du 11/02/2012

